

Département de la Mayenne
Commune de Bazougers

Date de convocation :
28/02/2025

Nombre de conseillers :

Conseil Municipal

En exercice : 15
Présents : 10
Votants : 10

Séance du 11 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le onze mars, à vingt heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de Bazougers, convoqués en réunion ordinaire, se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de Monsieur Jérôme Landelle.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

Mme LEVEILLE Emilie	1er adjointe	M. LHUILLIER Pascal	Conseiller municipal
M. BRECIN Wilfrid	2 ^{ème} adjoint		Conseillère municipale
Mme PELMOINE Naura	3 ^{ème} adjointe	M. DOUILLET Bertrand	Conseiller municipal
	Conseillère municipale	M. GUILMEAU Mickaël	Conseiller municipal
	Conseiller municipal	M. HEVIN Alain	Conseiller municipal
M. JEANNIN Jean-Luc	Conseiller municipal	M. PANNETIER Emmanuel	Conseiller municipal
	Conseiller municipal		Conseiller municipal

Étaient absents excusés les conseillers municipaux suivants : M. MAHIER Jérôme, M. LE GROS Mickaël, Mme DEPRES Magalie, Mme DAUPHIN Maryline

Était absent : M. HERAULT Jimmy

A été élu secrétaire de séance : M. HEVIN Alain

Ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu du conseil municipal du 4 février 2025
2. Vote des comptes administratifs 2024 : Commune et Lotissement des Roseaux
3. Vote des comptes de gestion 2024 : Commune et Lotissement des Roseaux
4. Modification de la durée d'amortissement pour les dépenses au 204
5. Ouverture de crédits sur le budget principal 2025
6. Validation du règlement pour le versement des subventions aux associations communales
7. Avis sur le remplacement de la vitrine de la boulangerie
8. Avis sur le dispositif de téléalerte
9. Questions diverses

Ajout à l'ordre du jour

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'ajouter à l'ordre du jour :

- Avis sur acquisition d'un robot de tonte pour le terrain de football communal dans le cadre d'une demande de subvention au titre du fond vert ou subventions en lien avec cet achat

DECIDE : d'approuver l'ajout à l'ordre du jour le point ci-dessus

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

Approbation compte rendu du Conseil Municipal du 4 février 2025

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal si le compte rendu de la séance du 4 février 2025 peut être approuvé.

Le Conseil Municipal après délibération,

DECIDE : d'approuver le compte rendu du 4 février 2025

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

DCM 2025-012 : Vote du compte administratif 2024 Lotissement des Roseaux

Monsieur le Maire sort pendant le vote.

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Léveillé Emilie, délibérant le compte administratif de 2024 dressé par Monsieur Landelle Jérôme, Maire, lui donne acte de la présentation du compte administratif du lotissement des Roseaux, lequel peut se résumer ainsi :

✓ Section de fonctionnement :

	PREVU	REALISE
DEPENSES	478 817.57 €	440 067.37 €
RECETTES	478 817.57 €	405 825.06 €

Résultat de fonctionnement de clôture 2024 : Déficit de 34 242.31 €

Résultat clôture exercice 2023 : Excédent de 34 242.16 €

Résultat clôture fonctionnement année 2024 : Déficit de 0.15 €

✓ Section d'investissement :

	PREVU	REALISE
DEPENSES	382 584.20 €	358 829.18 €
RECETTES	382 584.20 €	305 869.37 €

Résultat d'investissement de clôture 2024 : Déficit de 52 959.81 €

Résultat clôture exercice 2023 : Excédent de 52 959.81 €

Résultat clôture investissement année 2024 : 0.00 €

DCM 2025-013 : Vote du compte administratif 2024 Commune

Monsieur le Maire sort pendant le vote.

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Léveillé Emilie, délibérant le compte administratif de 2024 dressé par Monsieur Landelle Jérôme, Maire, lui donne acte de la présentation du compte administratif de la Commune, lequel peut se résumer ainsi :

✓ Section de fonctionnement :

	PREVU	REALISE
DEPENSES	1 114 253.00 €	930 088.28 €
RECETTES	1 114 253.00 €	1 040 579.33 €

Résultat de fonctionnement de clôture 2024 : Excédent de 110 491.05 €

Résultat clôture exercice 2023 : Excédent de 136 282.70 €

Résultat clôture fonctionnement année 2024 :
Excédent de 246 773.75 €

✓ Section d'investissement :

	PREVU	REALISE
DEPENSES	777 703.40 €	384 277.75 €
RECETTES	777 703.40 €	626 380.05 €

Résultat d'investissement de clôture 2024 : Excédent de 242 102.30 €

Résultat clôture exercice 2023 : Déficit de 93 437.90 €

Résultat clôture investissement année 2024 :
Excédent de 148 664.40 €

Restes à réaliser Dépenses : 160 895.38 €

Restes à réaliser Recettes : 50 484.68 €

Total restes à réaliser : Déficit de 110 410.70 €

Soit un excédent total de 38 253.70 €

DCM 2025-014 : Comptes de gestion 2024 : Commune et Lotissement des Roseaux

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2024, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'état de l'Actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2024, y compris

celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare à l'unanimité, que le compte de Gestion du Budget Principal et lotissement des Roseaux dressés pour l'exercice 2024 par le Receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DCM 2025-015 : Modification de la durée d'amortissement pour les dépenses au 204

Monsieur le Maire rappelle que l'instruction comptable M57 pour les Communes vise à améliorer la lisibilité des comptes communaux.

Pour cela, en conformité avec l'article L2321-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT), elle a introduit un certain nombre de procédures et notamment la procédure de l'amortissement qui permet de retranscrire une image fidèle de la composition et de l'évolution du patrimoine communal.

Dans ce cadre, le Conseil Municipal doit se prononcer sur les durées d'amortissement qu'il souhaite retenir en conformité avec les règles comptables.

Compte tenu des importants montants des dépenses au 204,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Fixe la durée d'amortissement N-1 pour le compte comme suit :

Article/Immobilisation	Biens ou catégories de biens	Durée d'amortissement
Immobilisations incorporelles		
204	Subventions d'équipements versés	30 ans

DCM 2025-016 : Ouverture de crédits sur le budget principal 2025

Monsieur le Maire expose,

Vu la dépense engagée :

Type de dépense	Fournisseurs	Montant	Compte d'imputation
Casque téléphonique	Bruneau	252.00 €	2183/1004

Vu l'urgence de pouvoir régler cette facture,

Monsieur le Maire informe qu'il y a lieu de procéder à une ouverture de crédit avant le vote du Budget Primitif 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Accepte de procéder à une ouverture de crédit au compte désigné ci-dessus,
- Autorise Monsieur le Maire à réaliser les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

DCM 2025-017 : Validation du règlement pour le versement des subventions aux associations communales

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1611-4 et suivants relatifs aux subventions,

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Vu la circulaire du 29 septembre 2015 relative aux subventions aux associations,

Vu les besoins de transparence et de régularisation des aides accordées aux associations par la Commune de Bazougers,

Considérant qu'il est nécessaire de fixer des règles claires et objectives concernant l'attribution, l'utilisation et le contrôle des subventions versées aux associations,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DÉCIDER :

Article 1 : Adoption du règlement

Le règlement fixant les conditions et modalités d'attribution des subventions aux associations est approuvé. Il entre en vigueur à compter du 11 mars 2025.

Article 2 : Conditions générales d'octroi des subventions

Toute association sollicitant une subvention auprès de la Commune de Bazougers devra remplir les critères définis dans le règlement annexé, notamment :

- Être déclarée conformément à la loi du 1er juillet 1901 et avoir son siège ou une activité significative sur le territoire de la collectivité ;
- Poursuivre un but d'intérêt général compatible avec les compétences et priorités de la collectivité ;
- Présenter un dossier complet comprenant notamment les statuts, le budget prévisionnel et un rapport d'activité.

Article 3 : Modalités de versement et contrôle

Le versement des subventions pourra être effectué en une ou plusieurs tranches, en fonction des besoins du projet et des décisions de la collectivité.

Les associations bénéficiaires devront justifier l'utilisation des fonds conformément aux engagements pris et pourront être soumises à un contrôle financier par la collectivité.

En cas de non-respect des engagements ou d'irrégularité dans l'utilisation des subventions, la collectivité se réserve le droit d'exiger le remboursement total ou partiel des sommes versées.

DCM 2025-018 : Avis sur le remplacement de la vitrine de la boulangerie

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la commune est propriétaire du fonds de commerce de la boulangerie située place de l'Eglise.

Dans le cadre de l'exploitation de cet établissement, il a été constaté que la vitrine du magasin est en mauvais état et nécessite un remplacement pour des raisons d'isolation, d'esthétique et de mise en valeur du commerce.

Après consultation des entreprises spécialisées, plusieurs devis ont été recueillis, dont un récapitulatif est présenté aux membres du Conseil Municipal. Le coût estimé du remplacement de la vitrine s'élève à 37 258.80 € TTC.

Le montant des travaux réalisés sera intégré dans l'acquisition globale de la boulangerie au repreneur.

Afin d'améliorer l'attractivité du commerce et d'assurer de bonnes conditions d'exploitation pour le locataire/gestionnaire, il est proposé au Conseil Municipal de donner son avis sur la réalisation de ces travaux et sur leur financement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Emet un avis favorable** au remplacement de la vitrine de la boulangerie communale ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation des travaux ;
- **Adopte** l'imputation des dépenses sur le budget communal.

DCM 2025-019 : Avis sur le dispositif de téléalerte

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la sécurité des habitants est une priorité et que la mise en place d'un dispositif de téléalerte permettrait d'améliorer la diffusion d'informations en cas d'urgence (risques naturels, incidents industriels, événements climatiques, etc.).

Ce dispositif permettrait d'alerter rapidement la population par différents moyens (SMS, appels vocaux, courriels, notifications) en fonction de l'urgence et de la situation.

Après étude des propositions et des solutions techniques existantes, il est proposé au Conseil Municipal de donner son avis sur la mise en place d'un tel dispositif et d'éventuellement approuver son déploiement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, (pour : 5, contre : 1, abstention : 4)

- Emet un avis favorable à la mise en place d'un dispositif de téléalerte sur le territoire communal ;
- Autorise Monsieur le Maire à engager les démarches nécessaires à la mise en place du dispositif ;
- Adopte le financement du dispositif dans le cadre du budget communal.

DCM 2025-020 : Avis sur acquisition d'un robot de tonte pour le terrain de football communal dans le cadre d'une demande de subvention au titre du fond vert ou subventions en lien avec cet achat

Dans le cadre de la transition écologique et de l'entretien durable des espaces communaux, la commune de Bazougers souhaite optimiser l'entretien du terrain de football communal tout en réduisant son empreinte écologique.

L'acquisition d'un robot de tonte présente plusieurs avantages :

- Réduction des émissions de CO₂ par rapport à l'utilisation d'une tondeuse thermique,
- Diminution des nuisances sonores et de la pollution atmosphérique,
- Optimisation du temps de travail des agents communaux,
- Amélioration de la qualité et de l'homogénéité de la tonte.

Le Fonds Vert, mis en place par l'État pour accompagner les collectivités dans leur transition écologique, permet de financer ce type d'investissement. La commune souhaite donc solliciter une subvention au titre de ce fonds afin de réduire l'impact budgétaire de cet achat, ainsi que tout autre organisme financeur.

• DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Emet un avis favorable à l'acquisition d'un robot de tonte pour le terrain de football communal,
- Autorise le Maire à solliciter une subvention au titre du Fonds Vert ou tout autre organisme pour financer cet achat,
- Autoriser le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette acquisition.

Questions diverses :

- Monsieur le Maire informe les élus que la course cycliste Région Tour Pays de Loire passera par la Commune de Bazougers, le jeudi 10 avril 2025, en début d'après-midi. Ils arriveront de la route d'Arquenay, traverseront le bourg et rejoindront la route de Soulgé. Un arrêté de circulation a été pris.
- Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il a rencontré l'adjudant-chef Plumas, qui est référent sureté concernant la vidéosurveillance à l'espace propreté et la mise en place du dispositif voisins vigilant sur la Commune. Les élus sont favorables à présentation du

programme voisins vigilants. L'adjudant-chef interviendra lors d'un prochain Conseil Municipal pour faire une présentation.

Commission vie locale et environnement :

Madame Pelmoine fait le compte rendu :

- Madame Pelmoine informe les élus que l'organisme de contrôle des structures de jeux est passé au plan d'eau et la structure de jeux pour les enfants doit être réparée à différents endroits. Le site a été sécurisé pour interdire l'accès. Des devis vont être demandés pour estimer les coûts d'une nouvelle installation.

Commission infrastructures :

Monsieur Brécin fait le compte rendu :

- L'entreprise Pigeon a terminé la mise en place des bordures le long de la voie douce, rue de Bergault.
- Le garde-corps a été installé par l'entreprise Limage'ination au restaurant scolaire. La rampe d'accès est ainsi sécurisée.

Commission affaires sociales :

Madame Léveillé fait le compte rendu

- Les portes ouvertes des écoles publique Simone Veil et privée Saint Paul auront lieu le samedi 29 mars 2025, de 10 h à 12 h. A cette occasion, le restaurant scolaire et le centre de loisirs seront également ouverts.

Prochain conseil fixé au mardi 1^{er} avril 2025

La séance est levée à 23 h 00, le 11 mars 2025.
Fait et délibéré le 11 mars 2025.

Le Maire,
Jérôme Landelle



Séance du 11 mars 2025
Délibérations prises du n° 2025-012 à 2025-020

<i>Numéro de délibération</i>	<i>Objet de la délibération</i>
2025-012	Vote du compte administratif 2024 Lotissement des Roseaux
2025-013	Vote du compte administratif 2024 Commune
2025-014	Comptes de gestion 2024 : Commune et Lotissement des Roseaux
2025-015	Modification de la durée d'amortissement pour les dépenses au 204
2025-016	Ouverture de crédits sur le budget principal 2025
2025-017	Validation du règlement pour le versement des subventions aux associations communales
2025-018	Avis sur le remplacement de la vitrine de la boulangerie
2025-019	Avis sur le dispositif de téléalerte
2025-020	Acquisition d'un robot de tonte pour le terrain de football communal dans le cadre du fond vert

LEVEILLE Emilie		BRECIN Wilfrid		PELMOINE Naura	
DOUILLET Bertrand		MAHIER Jérôme	<i>Absent excusé</i>	DAUPHIN Maryline	<i>Absente excusée</i>
HEVIN Alain		JEANNIN Jean-Luc		HERAULT Jimmy	<i>Absent</i>
DEPRES Magalie	<i>Absente excusée</i>	GUILMEAU Mickaël		LHUILIER Pascal	
PANNETIER Emmanuel		LE GROS Mickaël	<i>Absent excusé</i>		